



**Département
de l'Essonne**

Arrondissement d'Evry

DECISION DU PRESIDENT

N° DP 2024-146

**Nomenclature préfecture :
Service :**

**8.5 Politique de la ville, Habitat, Logement
Direction de la Cohésion Sociale**

Objet :

**Convention de partenariat dans le cadre du projet « VYVS en rose » du 6 octobre 2024
conclue avec l'Office National des Forêts.**

Le Président

Le Président,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente décision, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens via le site www.telerecours.fr)

VU la délibération n° 2020-014 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU la délibération n°2023-061 du Conseil Communautaire du 7 novembre 2023 relative à la signature d'un contrat local de santé intercommunal (CLS),

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

CONSIDERANT que le diagnostic du CLS a montré que les cancers sont la première cause de mortalité sur le territoire et que, dans ce contexte, la Communauté d'Agglomération s'est engagée aux côtés de l'Agence Régionale de Santé, de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, du Département de l'Essonne et des Communes signataires du CLS à mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation au dépistage des cancers,

CONSIDERANT que pour répondre à cet objectif, la collectivité va organiser au sein de la forêt de Sénart, le dimanche 6 octobre 2024 de 8h à 13h, « VYVS EN ROSE », une marche-course solidaire, dont les profits seront intégralement reversés au comité départemental de la Ligue contre le cancer,

DECIDE

Conformément à la convention de dématérialisation Procédure Acte.

Article 1^{er} : DE SIGNER une convention de partenariat avec l'Office National des Forêts, dont le siège social est sis 2 avenue de Saint Mandé à Paris Cedex 12 (75570).

Article 2 : Le montant de la participation financière intercommunale est fixé à 775 € HT, soit 930 € TTC.

Article 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

Article 4 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète de l'Essonne et à Monsieur le Trésorier principal de Yerres.

Fait à Brunoy, le

François DUROVRAY
Président de la communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du conseil départemental de l'Essonne


Signé électroniquement par :
François DUROVRAY
Date de signature : 10/09/2024
Qualité : Président

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Utilisateur : Utilisateur Technique CA Val d'Yerres Val de Seine

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DP2024_146
Objet :	Convention de partenariat dans le cadre du projet « VYVS en rose » du 6 octobre 2024 conclue avec l'Office National des Forêts.
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-09-02 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Autres
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.5 - Politique de la ville-habitat-logement
Identifiant unique :	091-200058477-20240902-DP2024_146-AU
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 091-200058477-20240902-DP2024_146-AU-1-1_0.xml	text/xml	949 o
Document principal (Autre document) Nom original : DP 2024_146_signe.pdf Nom métier : 99_AU-091-200058477-20240902-DP2024_146-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	2.2 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	10 septembre 2024 à 14h33min09s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	10 septembre 2024 à 14h33min13s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Christine TAHON
En attente de transmission	10 septembre 2024 à 14h33min17s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 septembre 2024 à 14h33min18s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 septembre 2024 à 14h33min23s	Reçu par le MI le 2024-09-10